

**MAIRIE DE SOPPE-LE-BAS**  
1 rue de Guewenheim  
68780 SOPPE-LE-BAS



# Soppe au fil de l'info n°19 !

Téléphone : 03 89 26 90 68  
Mail : [mairie@soppe-le-bas.fr](mailto:mairie@soppe-le-bas.fr)  
Internet : [www.soppe-le-bas.fr](http://www.soppe-le-bas.fr)  
Facebook : commune de Soppe le Bas

## **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Lundi : de 17h00 à 19h00  
Mercredi : de 08h30 à 11h30  
Vendredi : de 10h00 à 12h00  
Permanence **du maire et des adjoints sur rendez-vous**

**Dépôt légal** : 16 juin 2025

**Directeur de publication** : Jean-Julien WEISS

**Responsable communication** : Brigitte WALTER

**Imprimé par** : Doller Graphiques

**Ne pas jeter sur la voie publique**



*"Sentez la mer et sentez le ciel. Laissez votre Âme et votre Esprit s'envoler."*

*Van Morrison*



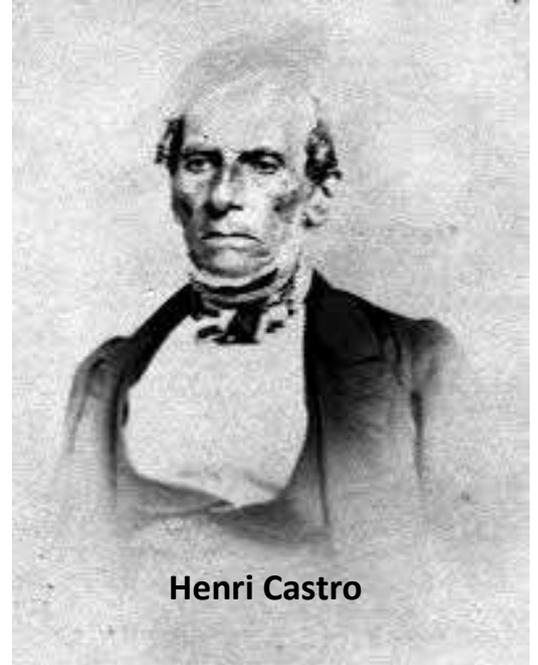
## **Rappel déchèterie mobile**

La déchèterie mobile stationnera à Soppe-le-Bas sur le parking de l'ancienne mairie,  
le lundi 7 juillet de 16h00 à 19h00 et le lundi 27 octobre de 12h00 à 15h00.



### L'habit ne fait pas le moine

En 1844, Henri Castro parcourait le Sundgau pour recruter des volontaires pour émigrer en Amérique. La situation économique n'était pas brillante dans la région, il y a eu des disettes, les gens ne mangeaient pas à leur faim. Mais il fallait oser vendre tous ses biens, quitter son village et ses connaissances pour l'inconnu. Castro devait faire preuve de persuasion pour trouver des volontaires, aussi quand le curé de Soppe-le-Bas, Jean-Grégoire Pfanner, lui a dit qu'il était partant, il avait trouvé un allié influent pour recruter : qu'un prêtre fasse partie du groupe d'émigrés était un soutien et un argument de poids, et donnait un gage de sérieux à l'aventure. Quand Pfanner a embarqué sur le Probus à la fin de l'année, deux familles du village faisaient partie de son groupe : Bilhartz François Joseph, son épouse Reitzer Anne-Marie et leurs cinq enfants, et Tschaenn Jean, son épouse Etter Anne-Marie et leurs quatre enfants. Le voyage n'était pas une sinécure : une vingtaine de jours sur un chariot jusqu'à Le Havre, puis trois semaines entassées sur un bateau, dans des conditions déplorables. Et enfin la traversée de l'Amérique vers le Far West, de New-York au Texas, en chariot également. Une fois sur place, Pfanner a participé à la construction de la première église de Castroville, et en est devenu le premier curé. Mais très vite les problèmes sont apparus : il se montrait dur et irascible, et était surtout préoccupé de défendre ses intérêts personnels. Il demandait à chaque famille qu'il avait recrutée un tribut de 25 acres de terre. Il s'est aussi brouillé avec Henri Castro, car il a embarqué des passagers qui ne pouvaient pas payer le voyage, ce qui a créé de grosses difficultés financières à celui-ci. L'année suivante il était mêlé à une bagarre où il y a eu un mort, Joseph Wolf, un colon de Niedermorschwihr. Il a été accusé de meurtre avec l'un de ses compères, et laissé en liberté provisoire contre une caution de 2 500 dollars. Ne pouvant plus exercer, le vicaire général de Galveston ayant jeté l'interdit contre lui, il partit pour le Mexique. Il faut dire aussi que les autorités de San Antonio l'ont accusé de fraude fiscale à ce moment. Dans la paroisse de Castroville il fut remplacé par l'abbé Claude-Marie Dubuis, du diocèse de Lyon, qui fut très mal accueilli par les colons, car il ne parlait que le français. Il a dû se contenter d'une cabane inachevée, qui « grouillait de scorpions, de serpents, de moustiques et de fourmis ». Mais il a su retourner la situation : il a appris l'allemand, s'est dévoué sans compter, a créé une école où il a enseigné. Quelques années plus tard il devint évêque du Texas.



**Henri Castro**





### Mise en place d'un paratonnerre et d'un parafoudre !

Le 23 avril quelques soppoises et soppois se sont inquiétés de ce qu'il se passe au sommet du clocher de l'église. Non, ce n'étaient pas les cloches en retard de leur voyage à Rome, ni l'installation d'un nid de cigognes ou tout autre chose ! Non, c'était l'entreprise FROTEY qui a installé un paratonnerre et un parafoudre pour protéger les différentes installations électroniques. Cela nous a permis de nous mettre en conformité et de passer un été serein.



### Incendie de la maison de la famille SCHNOEBELEN

Un feu a pris dans une maison à Soppe-le-Bas vendredi 16 mai à l'aube. Plusieurs corps de sapeurs-pompiers étaient rapidement sur les lieux. L'incendie ravageait la toiture et le premier étage de l'habitation de la famille Schnoebelen. Les parents et un fils qui étaient présents au moment de l'incendie ont été évacués rapidement. Aucun blessé n'est à déplorer.

Les secours sont parvenus à circonscrire le foyer principal au moyen de 3 lances. 24 personnels du Corps Intercommunal du Soultzbach ainsi que des centres de secours de Masevaux, du centre de Burnhaupt-le-Bas renforcé et du centre de Cernay-Wittelsheim ont été engagés.

Le bâtiment adjacent a été préservé. De gros dégâts ont été constatés sur le grenier et le premier étage de la maison d'habitation.

Vu les circonstances une chaîne de solidarité s'est rapidement mise en place avec le soutien de la mairie, le monde associatif et de nombreuses personnes des environs, dans un souci de remettre en état le logement dans les meilleurs délais afin de reloger la famille et de répondre aux besoins de première nécessité.

Toute personne qui voudrait rejoindre ce mouvement peut prendre contact avec les associations ou la mairie.



## Lutte contre le frelon asiatique : tous concernés

Résumé du 4 avril, 2025

**Frelon asiatique : s'informer, le reconnaître, le signaler**, telles sont les actions par lesquelles tout un chacun peut contribuer à la lutte contre le frelon asiatique.



Arrivé en France il y a une vingtaine d'années, le frelon asiatique a été repéré dans le Haut-Rhin en 2023. Depuis, il n'a cessé de s'étendre. En 2023, 16 nids ont été détruits dans notre département. En 2024, ce chiffre a grimpé à 85. Compte tenu du taux de reproduction élevé du frelon asiatique et de l'absence de prédateur naturel dans nos contrées, une nouvelle progression est attendue : on prévoit plus de 400 nids pour 2025 dans le Haut-Rhin. Le territoire de la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach n'est pas épargné. D'où l'importance d'agir pour endiguer la prolifération de *Vespa velutina nigrithorax*.

### S'informer

Une **réunion publique d'information** sur le sujet s'est tenue le vendredi 28 mars 2025 à la salle communale de Soppe-le-Bas. Marion Rusch, apicultrice, technicienne sanitaire apicole pour le Groupement de défense sanitaire apicole (GDSA) et référente locale de la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach, a présenté la situation, soulignant le danger que représente le frelon à pattes jaunes pour les abeilles, pour l'homme et pour la biodiversité.

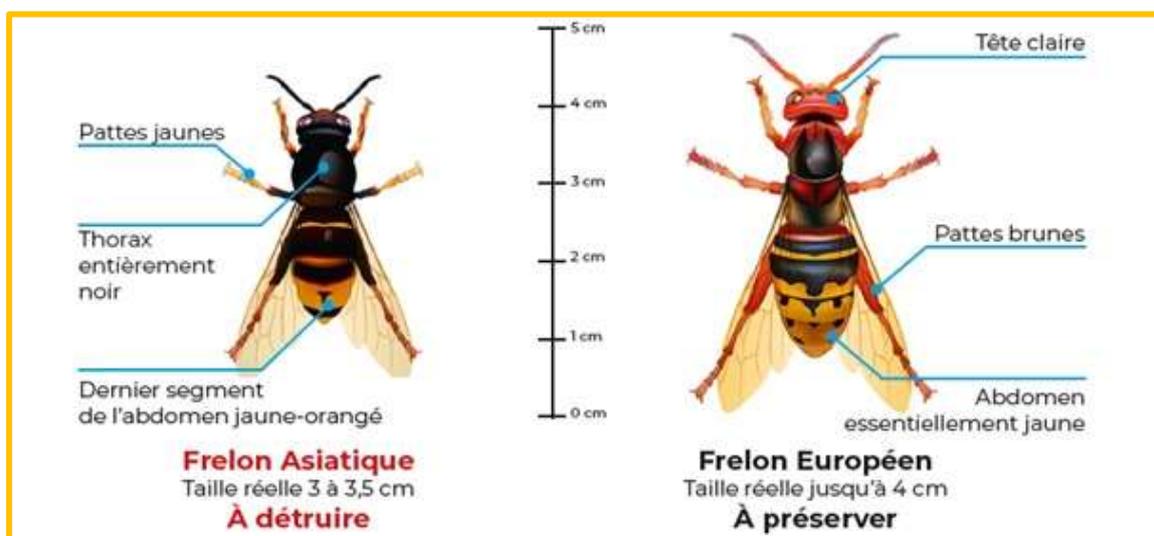
Sa détection est primordiale pour pouvoir limiter son expansion sur le territoire et procéder à la destruction des nids. Ces derniers lui permettent de développer de nouvelles colonies pour l'année prochaine et ainsi continuer son invasion. Il est connu pour être un prédateur important de l'abeille domestique, ce qui impacte bien évidemment les activités apicoles.

Son cycle biologique fait que les reines fondatrices de ce frelon entrent en activité au printemps pour construire un nid et créer une colonie qui sera active jusqu'à l'automne. Vous trouverez dans la publication [Frelon asiatique - S'informer - Le reconnaître - Le signaler](#) disponible sur Internet (voir page « Infos » du site de Soppe-le-Bas) des détails sur le cycle de vie du frelon asiatique et sur la contribution que les citoyens peuvent apporter à la lutte contre cette espèce exotique envahissante.

### Comment reconnaître le frelon asiatique ?

Ailes fumées, pattes jaunes, thorax entièrement noir, abdomen noir sauf le dernier segment, qui est jaune-orangé, telles sont les principales caractéristiques qui permettent de reconnaître le frelon asiatique et de le distinguer du frelon européen :

Extrait de la publication susmentionnée



## Les nids

Au printemps, chaque reine fondatrice construit seule son nid dans un lieu souvent protégé (ruche vide, cabanon, trou de mur, bord de toit, buisson, roncier, etc.). La colonie déménage lorsque l'emplacement ne convient plus (manque de place, de sécurité). Les nids primaires et secondaires se présentent comme suit :

*Extrait de la publication susmentionnée*



## Attention : frelon asiatique = danger

Les piqûres du frelon à pattes jaunes ne sont pas plus dangereuses pour l'homme que celles des autres hyménoptères. Mais ses attaques sont souvent massives et soutenues lorsqu'il est dérangé, pouvant entraîner un risque pour les populations.

Il ne faut pas intervenir soi-même ou s'approcher d'un nid secondaire. La destruction doit être réalisée par un professionnel. La prudence est de mise lors des travaux de jardin !

## Signaler le frelon asiatique

Il importe de signaler la présence du frelon asiatique pour que les mesures nécessaires puissent être prises. Retrouvez tous les détails en dernière page de la publication [Frelon asiatique – S'informer – Le reconnaître – Le signaler](#) :

*Extrait de la publication susmentionnée*



## Quid du piégeage des frelons asiatiques ?

Des campagnes de piégeage ont été menées au printemps à certains endroits. Il est important de noter qu'elles se fondaient sur des **pièges sélectifs (les pièges à noyade sont à proscrire** en raison de leur impact écologique désastreux : ils tuent d'autres insectes utiles pour la biodiversité). L'heure est maintenant venue d'arrêter le piégeage et de se consacrer à la découverte de nids primaires et secondaires ainsi qu'à la protection des ruchers.

## Un doute sur la nature d'un nid ? Besoin de renseignements complémentaires ?

Les Soppois peuvent s'adresser à M. Bastien Meyer, apiculteur à Soppe-le-Bas, au 07 64 57 31 27.

Il est également possible de contacter Mme Marion Rusch par téléphone au 06 25 99 18 79 ou par courriel à l'adresse [m.rusch@hotmail.fr](mailto:m.rusch@hotmail.fr).

Publication [Frelon asiatique – S'informer – Le reconnaître – Le signaler](#)

Stéphanie GUTTIG

## Comité des Fêtes

### JUILLET

4 Marché Guinguette  
Comité des Fêtes  
Soppe-le-Bas

20 Marché Saint-Vincent  
Amicale des Sapeurs  
Pompiers  
Soppe-le-Bas

### AOUT

1 Marché Guinguette  
Flore et Loisirs  
Soppe-le-Bas

### SEPTEMBRE

5 Marché Guinguette  
Comité des Fêtes  
Soppe-le-Bas

### OCTOBRE

3 Marché Guinguette  
Sect° Citoyenne de  
Flore et Loisirs  
Soppe-le-Bas

11 Week-end de la Chance

12 Amicale Sapeurs  
Pompiers  
Soppe-le-Haut

19 Fête d'automne  
Les Vergers du S.  
Soppe le Haut

26 Marche Octobre Rose  
Soultzbach en Fête

### NOVEMBRE

15 Défilé de la  
Saint-Martin  
APVS  
Soppe le Haut

30 Marché puériculture  
et Bourse aux jouets  
APVS  
Soppe-leHaut

### DECEMBRE

13 Soppe en Lumières  
Comité des Fêtes  
Soppe-le-Bas

## AU BAL DES REJOUISSANCES... NOS ASSOCIATIONS SONT REINES

C'est parce qu'elles mettent toute leur énergie et leur imagination afin de vous concocter un programme au sommet!

En journée ou en soirée, que les manifestations soient ludiques, sportives, culturelles ou festives...elles sont pensées au détail près et rigoureusement organisées pour vous offrir à chaque fois des moments inoubliables.

La première partie du calendrier a été d'une grande qualité.

Montagne attitude avec la remarquable première *Soirée après ski* de Flore et Loisirs, *Folies carnavalesques et Lapin de Pâques* de l'APVS, rêverie céleste sur grand écran avec le *Ciné plein air* et chasse aux indices pour *Mystère au Vallon du Soultzbach en Fête*, lots en cascade au *Week-end de la Chance* de l'Amicale des Sapeurs Pompiers, inégalables grillades et tartes flambées avec ambiance musette (mais pas que) au désormais immanquable *Marché Guinguette* du Comité des Fêtes : vous avez massivement participé à tout ces moments de liesse.

Toutes les associations vous donnent rendez-vous pour la seconde partie de la programmation. Elles ont tout mis en oeuvre pour illuminer votre été, mettre des couleurs dans votre automne et de la douceur et du rêve dans votre hiver.

Encore de très belles occasions à partager entre amis ou en famille!



## Flore et Loisirs

En ce premier semestre 2025, l'association Flore et Loisirs a de nouveau été sur tous les fronts.

### Embellissement du village : toujours fidèle au poste

Comme chaque année, Flore et Loisirs s'est chargée de **décorer le village pour Pâques**, avant d'organiser les « **plantations de printemps** », qui ont eu lieu le 17 mai 2025. Un grand merci à ceux qui ont participé à ces opérations, mais aussi aux habitants qui s'occupent de l'arrosage et de l'entretien des plantes tout au long de l'été. Un bel exemple d'engagement !



### Animations : démarrage sur les chapeaux de roues

Le 22 mars 2025, Flore et Loisirs a innové en proposant une **soirée « après-ski »** qui a marqué l'ouverture de sa saison festive.

Une belle réussite !

L'association vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la désormais traditionnelle **soirée festive autour du bûcher** organisée par la section citoyenne, qui aura lieu le **28 juin 2025**.

Flore et Loisirs coorganisera également le **marché-guinguette** du **1<sup>er</sup> août 2025**.

Autant d'occasions de s'amuser dans une ambiance conviviale !



### Une association aux multiples facettes

Flore et Loisirs a toujours eu à cœur de contribuer à la vie du village. En plus de ses activités d'embellissement et de l'organisation de manifestations festives, l'association offre à tous, au travers de ses **sections « peinture », « histoire et patrimoine » et citoyenne**, la possibilité de pratiquer d'autres activités spécifiques en fonction de leurs centres d'intérêt.

## Un premier semestre placé sous le signe de la solidarité

Comme vous le savez sans doute, Flore et Loisirs s'est chargée, en ce premier semestre 2025, d'une mission supplémentaire, en coordonnant l'opération « solidarité » lancée après l'incendie qui a ravagé, en mai, la maison d'une famille soppoise. En accord avec la municipalité, l'association a ainsi lancé une collecte de dons et invité les personnes qui le souhaitent à apporter leur aide. La générosité est au rendez-vous !



**Stéphanie GUTTIG** secrétaire de Flore et Loisirs

### Section peinture

La saison s'achève, Michèle reprendra les cours en semaine impaire à partir du lundi 8 septembre.

Deux options s'offrent à vous :

- Forfait journée de 09h30 à 17h00 pour 20€
- Forfait demi-journée de 14h00 à 17h00 pour 10€

Vous êtes tenté ? Contactez Michèle LUPORI au 06 06 40 32 14.

Responsable de la section peinture Michèle LUPORI



### Section Citoyenne

#### Animation Bûcher 28 juin

La section citoyenne de Flore et Loisirs vous invite à une soirée festive autour du traditionnel bûcher, dans une ambiance estivale. Venez danser, boire un verre avec modération, vous restaurer entre amis et voisins. Nous vous proposons un grand choix de tartes flambées, planchettes charcuterie/fromages, sandwiches, saucisses blanches, merguez et viennoises.

Venez nombreux le samedi 28 juin à partir de 18 h 30 derrière l'école, rue du Lauragais.

Comme d'habitude l'animation sera assurée par :

**Wolf Sound Tech et son DJ.**





## Les Vergers du Soultzbach

Durant ce printemps, nous avons pu préparer le sol et semer une prairie fleurie, terminer la clôture de la nurserie et finir la pose des palissades, bien efficace, car nous n'avons eu aucun dégât de cervidé cette année. 220M posés en 5 demi-journées ! Belle performance !



C'était aussi la période de taille, des greffes, une trentaine de variétés anciennes ont été greffées sur franc et sur branche. Toutes ont été répertoriées et plantées en nurserie. Ces jeunes arbres seront plantés d'ici deux ans dans le verger dans un espace dédié « conservatoire ».



Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir l'A.P.V.S. pour sa traditionnelle chasse aux œufs pour le plus grand bonheur des enfants, ainsi que le « Soultzbach en fête » pour les mystères autour du vallon.

Prochainement nous enlèverons la bâche qui a permis de supprimer la renouée du Japon, continuer de faucher l'herbe par alternance dans le but de préserver la biodiversité et continuerons à faire évoluer le verger.

**Un grand merci aux membres « des vergers » qui s'investissent énormément pour mener à bien tous ces projets malgré des conditions météo parfois difficiles.**

## Infos pratiques !

### À 16 ans, pensez au recensement citoyen !

Le recensement citoyen est obligatoire, il permet : d'obtenir une attestation de recensement ; d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) ; et d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

L'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à : un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat) ; ou à un concours administratif, en France.

Il faudra dans les 2 cas fournir les documents suivants :

carte nationale d'identité ou passeport valide ; livret de famille à jour ;

justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement). À noter

Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire votre recensement à votre place et en votre absence.

Jusqu'à vos 25 ans, vous devez déclarer tout changement de situation (déménagement, mariage, enfant, situation professionnelle...) à votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ), par mail, par internet **#ServicePublic** ou par courrier.



### Prise en compte pour la retraite !

Les périodes de chômage sont-elles prises en compte pour la retraite ?

Vous êtes ou avez été au chômage au cours de votre carrière professionnelle.

Vous vous demandez si ces périodes sont prises en compte pour la retraite

Vos périodes de chômage sont prises en compte, sous certaines conditions, par l'Assurance retraite dans le calcul de votre durée d'assurance retraite.

Consultez les conditions dans le carrousel ci-dessous.

Et pour plus d'informations, cliquez sur le lien en commentaire.

N'Hésitez pas à consulter votre relevé de carrière sur le site de l'Assurance retraite ; **Service Public**

**RETRAITE**  
Les périodes de chômage sont-elles prises en compte pour la retraite ?

Vos **périodes de chômage** sont **prises** en compte par l'Assurance retraite **quel que soit le statut** sous lequel vous avez travaillé avant ou après ces périodes :

- salarié du secteur privé ;
- salarié du secteur public (agent public) ;
- salarié agricole.

**CHÔMAGE INDEMNISÉ OU NON**

**1** trimestre est **validé** tous les **50 jours** de chômage, consécutifs ou non, dans la limite de 4 trimestres par an.

**Chômage à partir de 1980**

**1** trimestre est **validé** tous les **50 jours** de chômage, consécutifs ou non, dans la limite de 4 trimestres par an.

**CHÔMAGE NON INDEMNISÉ**

Les périodes de **chômage non indemnisé** qui **suivent directement** une période de chômage indemnisé sont **prises en compte** dans le calcul de votre nombre de trimestres, dans la limite d'un an.

**1** trimestre tous les **50 jours** de chômage, consécutifs ou non, maximum 4 trimestres par an.

**CHÔMAGE JAMAIS INDEMNISÉ**

La **1<sup>re</sup> période** de chômage **non indemnisé** de votre carrière est prise en compte dans le calcul, dans la limite :

- d'un an (4 trimestres) avant 2011 ;
- d'un an et demi (6 trimestres) à partir de 2011.

**1** trimestre tous les **50 jours** de chômage, consécutifs ou non, maximum 4 trimestres par an.



## Naissance Décès

Livai né le 28 février 2025, fils de Amanda REINHARDT.

Augustin né le 26 mai, fils de François COLOMBA et de Mélanie TONELLI.



## Décès

Mme Nicole SCHNOEBELEN décédée le 2 avril 2025 à Mulhouse.

Mme Germaine HERMANN née TREIBER décédée le 4 avril 2025 à Soppe-le-Bas.



## Recette sympa

### Douceur de Mangue- Passions

#### Ingrédients pour 4 coupes

- 1 mangue et demie bien mûre, épluchée
- 200 g de fromage à tartiner nature, type Philadelphia
- 50 g de sucre en poudre
- 4 fruits de la Passion
- 200 g de crème liquide entière, très froide
- 1 sachet de sucre vanillé pour la mangue mixée
- Couper et mixer 400 g de mangue et détailler le reste en fine brunoise.
- Ajouter le fromage à tartiner et le sucre, puis mélanger. Transvaser dans les coupes à dessert et réserver au frais.
- Prélever la pulpe des fruits de la Passion, la mélanger délicatement à la brunoise de mangue et réserver au frais.
- Batta la crème liquide et les 50 gr **sucre** en chantilly. (Vous pouvez aussi prendre la chantilly en bombe,
- Garnir les coupes à dessert avec une cuillerée de brunoise de mangue au jus de fruit de la Passion et une rosace de chantilly.
- Réserver au frais jusqu'au moment de servir.

